Tarif Particuliers Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 25 septembre 2026. Voir tous les tarifs bancaires

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1er juillet 2026

Prix en euros (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

CAISSE D'EPARGNE
Aquitaine Poitou-Charentes

> EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2026 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile[1], etc.) : **Direct Ecureuil**	**Gratuit** (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : **AlertEcureuil**	**2,18 €/mois** Soit pour information, **26,16 €/an** (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	**5,00 €/trimestre** Soit pour information, **20,00 €/an**
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale • à débit immédiat : **Carte CB Visa Classic** • à débit différé : **Carte CB Visa Classic** • à débit immédiat et à autorisation quasi systématique : **Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique**[2] • à débit immédiat et à autorisation systématique : **Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique**[3]	 **47,00 €/an** **47,00 €/an** **47,00 €/an** **47,00 €/an**
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	**1,00 €/retrait** (à partir du 4ème retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **Assurance sur compte**[4] • Formule individuelle • Formule Famille	 **36,00 €/an** **57,60 €/an**
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : • en agence • par Internet	 **4,80 €/virement** **Gratuit**
Prélèvement : • frais par paiement d'un prélèvement SEPA • frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	 **Gratuit** **Gratuit**
Commission d'intervention	**8,00 €/opération** avec un plafond de **80,00 €/mois**

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation

Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cette icône «», vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(3) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs de 11 ans.
(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

SOMMAIRE

> Extrait standard des tarifs 2026 aux particuliers 02

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

> Ouverture, transformation, clôture 04
> Relevé de compte 04
> Tenue de compte 04
> Service en agence 05
> Services bancaires de base 06
> Prestations de base 06

BANQUE À DISTANCE

> Banque à distance 07

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services) 09
> Virements 12
> Prélèvements SEPA/TIPSEPA 13
> Chèques 14
> Autres services 15
> Offres retirées de la commercialisation 15

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

> Les Formules : Initial, Confort, Optimal 16
> Enjoy 19
> Offres Satellis 20
> Offre Coloc' 20
> OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) 20
> Offres retirées de la commercialisation 22

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> Commission d'intervention 25
> Opérations particulières 25
> Incidents de paiement 26

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

> Découverts et autorisations de découvert 28
> Crédits à la consommation 29
> Crédits immobiliers 29
> Garanties 30
> Autres opérations 30
> Cautions émises par la banque 30
> Assurance 30

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

> Épargne bancaire 31
> Placements financiers 31
> Transferts 34
> Gestion sous mandat 34
> Parts sociales 35

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

> Vous assurer ainsi que vos proches 36
> Assurer vos biens 36
> Vous protéger au quotidien 37
> Assurer votre épargne 37
> Protéger vos moyens de paiements 37
> Offres retirées de la commercialisation 38

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

> SCI patrimoniale et SCI de particuliers 39
> Frais de succession 39
> Autres prestations non disponibles en agence 40

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

> Option internationale 41
> Change manuel 41
> Opérations par carte bancaire 41
> Opérations par chèques 42
> Virements non SEPA 42
> Offres retirées de la commercialisation 42

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES

> Fonctionnement du compte 43
> Offre groupée de services 43
> Moyen de paiement 44
> Découverts et autorisations de découverts 44
> Crédits à la consommation 44
> Epargne et placements financiers 44
> Plan d'Epargne en actions (PEA) 44
> Opérations internationales 44

INFORMATIONS UTILES

> Pour rester en contact avec votre banque à tout moment 46
> Nos partenaires/mentions légales 46
> Informations complémentaires 47
> Définitions placements financiers 48

RÉSOUDRE UN LITIGE

> Votre Caisse d'Epargne : votre interlocuteur privilégié 49
> Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige 49

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt ..... **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint ..... **Gratuit**
- Service d'aide à la mobilité bancaire ..... **Gratuit**
- Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois ..... **Gratuit**
- Virement de clôture du compte de dépôt ..... **Gratuit**

RELEVÉ DE COMPTE

- Relevé de compte au format papier ou numérique :
  - Périodicité mensuelle ..... **Gratuit**
  - Périodicité bimensuelle ..... **30,60 €/an**
  - Périodicité hebdomadaire ..... **61,20 €/an**
- Édition d'un historique d'opération de compte en agence ..... **4,30 €/unité**
- Relevé annuel de frais ..... **Gratuit**

TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte de dépôt (hors offres groupées de service) ..... **5,00 €/trimestre soit 20,00 €/an**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt et de compte d'épargne inactifs (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier) ..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**[1]

À SAVOIR

Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs :

- d'un compte de dépôt sans moyen de paiement,
- d'un compte de dépôt avec moyens de paiement mais dont le nombre d'opérations sur le compte est inférieur à 2 par trimestre.

Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

SERVICE EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique[1]
  - Dans l'agence de domiciliation ..... **Gratuit**
  - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes ..... **3,50 €/retrait**
  - Dans une autre Caisse d'Epargne ..... **5,00 €/retrait**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice) ..... **5,00 €/retrait**
- Frais de location de coffre-fort (selon contenance) :
  - Petit modèle ..... **118,00 €/an**
  - Offre privilège, titulaire d'une offre groupée de services. (hors les Formules) ..... **93,40 €/an**
  - Modèle moyen ..... **208,00 €/an**
  - Offre privilège, titulaire d'une offre groupée de services (hors les Formules) ..... **167,00 €/an**
  - Grand modèle ..... **313,00 €/an**
  - Offre privilège, titulaire d'une offre groupée de services (hors les Formules) ..... **250,30 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) ..... **Frais réels par ouverture**

(1) Pour tout retrait d'espèces d'un montant supérieur à 2 000 €, vous devez prévenir l'agence dans laquelle vous souhaitez effectuer le retrait 72 h auparavant.

SERVICES BANCAIRES DE BASE ..... Gratuit

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte [1] :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS[2], etc.),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.

À SAVOIR

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention.

LES PRESTATIONS DE BASE

Prestations définies au sens des articles L312-1 et D.312-5 du Code monétaire et financier. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services :

- L'ouverture et la clôture du compte ..... **Gratuit**
- La tenue du compte ..... **5,00 €/trimestre soit 20,00 €/an**
- Un changement d'adresse par an ..... **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevé d'Identité Bancaire ..... **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires ..... **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ..... **Gratuit**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires ..... **Gratuit**
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ..... **Consulter la rubrique «Virement SEPA»**
- L'abonnement à des services de banque à distance ..... **Gratuit**
  (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc..)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes ..... **Gratuit**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne ..... **47,00 €/an**

(1) Prévu à l'article L.312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

BANQUE À DISTANCE

> BANQUE À DISTANCE

- Direct Ecureil ..... **Gratuit**
  Abonnement à des services de banque à distance[1] (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[2]
- e-Documents ..... **Gratuit**
  Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Secur'Pass ..... **Gratuit**
  Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes ..... **Gratuit**
  Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs compte(s) ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autre(s) banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)
  (fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire).
  - Adhésion au service SOL SMS ..... **Gratuit**
- Coffre-fort numérique[3], espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
  - 5 Go Jeunes (< 26 ans) **-50 %** ..... **1,40 €/mois**
- Webprotexion ..... **Gratuit**
  Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
- AlertEcureil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
  - Formule individuelle Jeunes (< 26 ans) **-50 %** ..... **2,18 €/mois**
    soit 26,16 €/an
  - Formule famille[4] Jeunes (< 26 ans) **-50 %** ..... **4,15 €/mois**
    soit 49,80 €/an
- Service Mes alertes ..... **Gratuit**
  Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte par :
  - Notification hors application mobile[1]
  - Par email
  - Via Banxo l'application mobile de ma banque[5]

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.
(2) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.
(3) Sous réserve d'éligibilité et/ou d'enrôlement à Sécur'Pass.
(4) Le service est réservé au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e) ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement l'un à l'autre.
(5) Pour disposer de l'application Caisse d'Epargne, vous devez être abonné aux services de banque à distance de votre établissement Caisse d'Epargne. La version minimum iOS 13 ou Android 7 est requise sur votre smartphone et vous devez avoir une connexion Internet.

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance[1][2]

- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte ..... **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse ..... **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)[3] ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger ..... **Gratuit**
- Consultation du code confidentiel et des données de la carte[4] ..... **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget[4].

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur ..... **Gratuit**

(1) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.
(2) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.
(3) Sous réserve d'éligibilité et/ou d'enrôlement à Sécur'Pass.
(4) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs de 11 ans.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

- Carte Nomade[1] ..... **17,00 €/an**
- Carte Equilibra Interbancaire de Paiement et Internationale sans code[2] ou carte Noméa ..... **29,70 €/an**

(1) Carte de retrait adossée à un livret d'épargne pour les clients mineurs et majeurs.
(2) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs du réseau Caisse d'Epargne (en France métropolitaine et DOM/TOM) et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs protégés).

Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel) Jeunes (< 26 ans) -50 %	Visa Infinite	Visa Platinum	Visa Premier	CB Visa Classic	CB Visa Classic à contrôle de solde systématique[1]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[2]
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	-	-	145,60 €	47,00 €	-	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	341,70 €	222,30 €	145,60 €	47,00 €	-	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)	-	-	-	-	-	47,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)	-	-	-	-	47,00 €	-

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)[3]

Cartes (tarif annuel)	Visa Platinum Izicarte[4]	Visa Premier Izicarte[4]	Visa Classic Izicarte[4]
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	-	145,60 €	47,00 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	222,30 €	145,60 €	47,00 €

À SAVOIR

En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils (liste des appareils concernés dans les conditions générales).

(1) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.
(2) Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(3) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(4) Izicarte est un produit de BPCE Financement, Société Anonyme au capital de 73 801 950 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°439 869 587 et ayant son siège social au 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 PARIS CEDEX 13. Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

À SAVOIR

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1er et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE[1] ..... **Gratuit**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)
  Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone euro (hors France) lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

Cartes à l'unité	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte[2]	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte[2]	Visa Classic ou Visa Classic Izicarte[2]	Visa Classic à Contrôle de solde quasi-systématique ou systématique
Jusqu'à 3 retraits dans le mois	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 4ème retrait dans le mois	Gratuit	Gratuit	1,00 €/retrait	1,00 €/retrait
À partir du 6ème retrait dans le mois	1,00 €/retrait	1,00 €/retrait		

- Frais par retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne) ..... **Gratuit**
- Service retraits déplacés illimités ..... **1,30 €/mois**
  Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale. **soit 15,60 €/an**

LES AUTRES SERVICES CARTE

- Service e-Cartes Jeunes (< 26 ans) **-50 %** (paiement sécurisé sur internet sans avoir à communiquer les données de sa carte bancaire ; service disponible depuis l'application mobile[3]) ..... **1,00 €/mois soit 12,00 €/an**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence ..... **10,60 €**
- Refabrication de la carte avant échéance ..... **16,10 €**
  (carte défectueuse, perte, vol/usage frauduleux, modification d'état civil, puce bloquée)
- Modification temporaire du plafond de retraits et de paiements de la carte en agence[4] ..... **14,00 €**
- Frais d'envoi de carte en recommandé ..... **9,95 €**
- Frais d'envoi en express de carte et/ou de code confidentiel ..... **50,00 €**
- Carte virtuelle temporaire ..... **Sous réserve de commercialisation**

(1) Voir détail EEE page 46.
(2) Izicarte est un produit de BPCE Financement, Société Anonyme au capital de 73 801 950 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°439 869 587 et ayant son siège social au 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 PARIS CEDEX 13. Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(3) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur'Pass.
(4) Gratuit depuis l'espace de banque à distance dans la limite de 3 modifications par an et sous réserve de sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur'Pass.

> VIREMENTS[1]

- Réception d'un virement SEPA[2] occasionnel ou permanent ..... **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte du réseau Caisse d'Epargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement SEPA instantané	**Gratuit**	**Gratuit**
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Epargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	**4,80 €/opération**	**Gratuit**
Frais par virement SEPA instantané	**4,80 €/opération**	**Gratuit**
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	**1,40 €/opération**	**Gratuit**
Frais par virement permanent	**1,40 €/opération**	**Gratuit**

- Virement de clôture du compte de dépôt ..... **Gratuit**

Autres opérations

- Service Wero ..... **Gratuit**
  Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero
- Transfert de fonds réalisé le jour même si la demande est effectuée en agence uniquement du mardi au vendredi avant 15h30 ..... **12,95 €/opération**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort ..... **20,40 €**
- Demande de retour de fonds sur liste de virements unitaires « papier » émis à tort ..... **20,40 €**

(1) Virements en euros réalisés dans l'EEE (voir détail EEE page 46). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 40.
(2) Virement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 46).

> PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIPSEPA[1]

TITRES INTERBANCAIRES DE PAIEMENT

- Paiement de titres interbancaires de paiement ..... **Gratuit**

PRÉLÈVEMENTS

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt). ..... **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvement..... **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ..... **Gratuit**
- Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire..... **Gratuit** (créanciers non autorisés)

OPPOSITIONS SUR PRÉLÈVEMENTS EN AGENCE UNIQUEMENT

- Contestation d'une ou plusieurs échéances de prélèvement..... **Gratuit**
- Résiliation (opposition permanente) ..... **Gratuit**

ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Epargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Epargne. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Caisse d'Epargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 46).

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'EPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement ..... **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat ..... **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement ..... **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA ..... **Gratuit**
- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis ..... **Gratuit**
- Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis ..... **Gratuit**

> CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence ..... **Gratuit**
- Remise de chèque(s) ..... **Gratuit**
- Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré[1] (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
- Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)
- Frais d'émission d'un chèque de banque LA sur Compte de dépôt ou Livret ..... **13,40 €/opération**
- Frais d'émission d'un chèque de banque LA sur Livret A ..... **Gratuit**
- Paiement d'un chèque ..... **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier ..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
  - Envoi par lettre recommandée ..... **9,95 €/opération**
  - Envoi par courrier simple ..... **Gratuit**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois ..... **8,45 €/opération**

La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparait sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement (réserve d'encaissement), conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt. La provision est alors indisponible.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUES

- Frais d'opposition sur chèque(s) LA par l'émetteur ..... **18,00 €/opération**
- Frais d'opposition sur chéquier(s) LA par l'émetteur ..... **27,50 €/opération**

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

> AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées ..... **2,85 €/mois soit 34,20 €/an**
  Chèques de banque, émission de virements et prélèvements SEPA sur tous canaux, recherche simple de documents[1], réédition de code secret de carte etc...
- Service Franchise d'agios ..... **1,65 €/mois soit 19,80 €/an**
- Service Opposition[2] ..... **22,00 €/an**

> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Carte Visa Electron SENSEA ..... **42,00 €/an**
- Carte de retrait nationale ..... **23,70 €/an**
- Carte Equilibra Interbancaire de Paiement et Internationale avec code ..... **24,75 €/an**
- Carte de retrait Tribu Cirrus réservée aux moins de 18 ans :
  - Carte moins de 16 ans ..... **14,00 €/an**
  - Carte 16-18 ans ..... **18,35 €/an**
- Carte Visa Electron SENSEA ..... **42,00 €/an**
- Carte Teoz[3] (carte associée à un crédit renouvelable) ..... **18,00 €/an**

(1) Historique(s) d'opération(s) d'un compte de dépôt ou d'un produit d'épargne disponible(s) en agence uniquement.
(2) Service Opposition est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir les Conditions Générales ou la notice d'information.
(3) Produit de BPCE Financement.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

LES FORMULES : INITIAL, CONFORT, OPTIMAL

Ces offres sont composées des services suivants :

À SAVOIR

La Formule Famille[1], une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire.

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[2]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[2]/ systématique[2]	CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[5] • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • La tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) • Autorisation de découvert[6]	
Formule Famille[1]	**13,40 €/mois**	
Formule Individuelle[7]	**6,70 €/mois**	
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	**Gratuit**	
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	**Gratuit**	
Professionnels[8]	**50 % de réduction**	

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs de 11 ans.
(3) Les cartes CB Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.
(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) À l'exception des clients mineurs.
(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
(7) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(8) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, destiné à leur activité professionnelle.

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	**CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique**[2]**/ systématique**[2]	**Visa Classic**[3] **ou Visa Classic IZICARTE**[4] **Débit Immédiat ou Débit Différé**	**Visa Premier**[3] **ou Visa Premier IZICARTE**[4] **Débit Immédiat ou Débit Différé**
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[5] • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • La tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé[6] • Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/ vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[7]		
Formule Famille[8]	**15,90 €/mois**		**21,50 €/mois**
Formule Individuelle[9]	**10,20 €/mois**		**15,90 €/mois**
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	**50 % de réduction** **Pour les clients sociétaires : 3,00 €/mois**		
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	**50 % de réduction** **Pour les clients sociétaires : 3,00 €/mois**		
Professionnels[10]	**50 % de réduction**		

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum 2 cartes Visa Premier, en cas de 3ème ou 4ème carte Visa Premier, facturation mensuelle à 30% du prix unitaire de la carte. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs de 11 ans.
(3) Les cartes CB Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs. Possibilité de souscription à partir de 16 ans avec accord des deux représentants légaux.
(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) À l'exception des clients mineurs.
(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
(7) L'Assurance sur Compte est un contrat de BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61 996 212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.
(9) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, destiné à leur activité professionnelle.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[2]/ systématique[2]	CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit immédiat ou Débit différé	Visa Premier[3] ou Visa Premier IZICARTE[4] Débit immédiat ou Débit différé	Visa Platinum[3] ou Visa Platinum IZICARTE[4] Débit Différé	Visa Infinite[3] Débit différé
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[5] • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • La tenue de compte • Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé[6] • Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé • Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus • Assurance sur compte (protection en cas de perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[7]				
Formule Famille[8]	**30,50 €/mois**		**38,50 €/mois**	**49,70 €/mois**	
Formule Individuelle[9]	**22,50 €/mois**		**28,30 €/mois**	**38,90 €/mois**	
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	**50 % de réduction Pour les clients sociétaires : 6,00 €/mois**				
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	**50 % de réduction Pour les clients sociétaires : 6,00 €/mois**				
Professionnels[10]	**50 % de réduction**				

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.
(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) À l'exception des clients mineurs.
(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge.
(9) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, destiné à leur activité professionnelle.

> ENJOY

La réalisation des opérations sensibles à distance décrites ci-dessous, nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par vous-même.

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte de dépôt individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique	**2,00 €/mois soit 24,00 €/an**
La tenue de compte	
La fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[1]	
Un chéquier (sur demande)	
L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass	
L'abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle	
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)	
Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet	
Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic : • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne, • La réédition/réactivation du code confidentiel, • Les frais d'opposition (blocage) de la carte, • La re-fabrication de la carte avant échéance, • Les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte).	

(1) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

OFFRES SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services[1] réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt, incluant la tenue de compte et un relevé de compte, une cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement[2], le Service Opposition[2], Satellis Assurance[2], un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie	
Carte Equilibra interbancaire sans code ou carte Nomea	**3,70 €/mois soit 44,40 €/an**
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	**4,40 €/mois soit 52,80 €/an**

OFFRE COLOC'

L'offre Coloc' est composée[3] d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et un relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) et la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique).

Cotisation à une offre groupée de services	
Sans carte de paiement	**Gratuit**
Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	**1,00 €/mois soit 12,00 €/an**
Carte Visa Electron Sensea (cette carte est retirée de la commercialisation)	**1,00 €/mois soit 12,00 €/an**

OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière, en application de l'article R.312-4-3 du Code monétaire et financier, comprenant : • La tenue de compte, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt • La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique[4]). • Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte • Quatre virements mensuels SEPA[5], dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité • Deux chèques de banque par mois • L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement • L'abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire • Le Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R.312-4-2 du code monétaire et financier • Un changement d'adresse une fois par an	**1,00 €/mois soit 12,00 €/an**

(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.
(2) Assurance Moyens de Paiement, Service Opposition et Satellis Assurance sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir les Conditions Générales ou la notice d'information.
(3) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.
(4) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50% du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(5) Hors virement SEPA instantané.

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiements et irrégularités de fonctionnement de compte[1]..... **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R.312-4-2 du code monétaire et financier..... **4,00 €/opération dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois[2]**
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[3] pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier..... **Plafonnement à 25,00 €/mois**
- Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP SEPA pour défaut de provision[4] :
  - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € ..... **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €[5]**
  - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € ..... **6,00 €/rejet[5]**

  Frais dans la limite d'un plafond de 16,50 €/mois[6]

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition.
(2) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.
(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorise, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
(4) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIP SEPA et télé-règlements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.
(5) Ce montant ne prend pas en compte la commission intervention facturée séparément.
(6) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.

> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION
SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation mensuelle avec la fourniture d'une carte bancaire au choix :	BOUQUET LIBERTÉ INDIVIDUEL				BOUQUET LIBERTÉ JOINT
	12-17 ans	18 -21 ans	22-25 ans	À partir de 26 ans (Tarif standard)	Cotisation mensuelle d'une carte supplémentaire[1]
Visa Electron Sensea	1,00 €/mois	2,25 €/mois	4,90 €/mois	10,50 €/mois	1,75 €/mois
CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte[2] à débit immédiat ou débit différé	Non éligible	2,25 €/mois	4,90 €/mois	10,50 €/mois	1,75 €/mois
Visa Premier ou Visa Premier Izicarte[2] à débit immédiat ou débit différé		4,10 €/mois	8,15 €/mois	17,20 €/mois	6,65 €/mois
Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte[2] à débit différé		5,90 €/mois	12,00 €/mois	25,50 €/mois	8,80 €/mois
Visa Infinite		6,05 €/mois	18,45 €/mois	36,80 €/mois	14,30 €/mois

Des services inclus dans le socle :

- Un compte de dépôt (simple ou joint) incluant le relevé de compte numérique (ou papier),
- La cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Assurance sur Compte formule Individuelle ou formule Famille[3][4][5]),
- Une autorisation de découvert[6],
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile etc.),
- Un service d'épargne automatique,
- L'exonération de la tenue de compte ,
- Un chéquier[6],
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat, différé ou à autorisation systématique),
- Un forfait de retraits gratuits hors distributeurs automatiques de billets du réseau Caisse d'Épargne selon la carte détenue.

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).
(2) Izicarte est un produit de BPCE Financement, Société Anonyme au capital de 73 801 950 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°439 869 587 et ayant son siège social au 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 PARIS CEDEX 13. Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(4) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 19,20 €/an soit 1,60 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.
(5) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.
(6) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES À TARIF PRÉFÉRENTIEL DANS LE CADRE DU BOUQUET LIBERTÉ[1]

En fonction du nombre de services souscrits, vous bénéficiez d'une remise par rapport au service souscrit à l'unité.

		Tarif mensuel à l'unité	Remises progressives selon le nombre de service détenu			Tarifs spécifiques Jeunes	
			1 service	2 services	3 services et +	12-17 ans	18 -25 ans
Service retraits déplacés à l'international. *Offre réservée aux jeunes de 12- 25 ans. Ce service n'est plus commercialisé depuis le 12/06/2017.*		1,20 €	-5%	-10%	-15%	Gratuit	Commercialisé au tarif mensuel à l'unité
Option Internationale	Formule 1 : Voyage	4,30 €	-5%	-10%	-15%	-50%[2]	-50%[2]
	Formule 2 : Séjour	17,20 €	-5%	-10%	-15%	-50%[2]	-50%[2]
Service retraits déplacés illimités		1,30 €	-5%	-10%	-15%	Gratuit	Commercialisé au tarif mensuel à l'unité
e-Cartes		1,00 €	-5%	-10%	-15%	Non commercialisé	
Service opérations courantes		2,95 €	-5%	-10%	-15%		
AlertEcureuil	Individuel	2,18 €	-5%	-10%	-15%	Gratuit	Gratuit
	Famille[3]	4,15 €	-5%	-10%	-15%		
Franchise d'agios[4]		1,70 €	-5%	-10%	-15%	Non commercialisé	Commercialisé au tarif mensuel à l'unité
Coffre-fort numérique		1,40 €	-5%	-10%	-15%		Gratuit

		Tarif annuel dont frais de gestion	Remises progressives selon le nombre de service détenu			Tarifs spécifiques Jeunes	
			1 service	2 services	3 services et +	12-17 ans	18 -25 ans
SERVICES ASSURANCES	Protection Juridique[5][6][7]	Nous consulter	-5%	-10%	-15%	Non commercialisé	Commercialisé au tarif mensuel
	Sécur'Média Individuelle Formule 1[5][6][7]	42,55 €	-5%	-10%	-15%		
	Sécur'Média Individuelle Formule 2[5][6][7]	84,55 €	-5%	-10%	-15%		
	Sécur'Média Famille Formule 1[5][6][7][8]	61,55 €	-5%	-10%	-15%		
	Sécur'Média Famille Formule 2[5][6][7][8]	115,55 €	-5%	-10%	-15%		
	Assurance sur Épargne[5][6][7]	27,00 €	-5%	-10%	-15%		

(1) Les avantages liés à la souscription du Bouquet Liberté : les produits souscrits à l'unité ayant une périodicité spécifique sont mensualisés et intégrés dans la cotisation Bouquet Liberté excepté les produits d'assurance. Pour les produits d'assurance, il y aura une facturation mensualisée plein tarif immédiatement suivie d'une remise de 5%, 10% ou 15% selon le nombre de produits / services complémentaires souscrits au titre du Bouquet Liberté. La remise sera ajustée aussitôt en cours de vie du Bouquet Liberté en cas de modification du nombre de services complémentaires. Les prix à l'unité des services complémentaires sont détaillés page 21 dans la première colonne du tableau.
(2) La remise jeune ne se cumule pas avec les remises liées au nombre de services complémentaires souscrits dans le cadre de l'offre groupée de services Bouquet Liberté.
(3) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e) ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement l'un à l'autre.
(4) Montant maximum de la franchise d'agios par trimestre : 10,00 €. En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les éventuels agios restent dus.
(5) Protection Juridique, Sécur' Média, et Assurance sur Épargne sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir les Conditions Générales ou la notice d'information.
(6) Les remises possibles associées aux services complémentaires du Bouquet liberté sont calculées hors frais de gestion pour les produits d'assurance.
(7) Tarif en vigueur au 20/10/2025 (frais de gestion inclus).Les frais de gestion sont de 1,00 €.
(8) Cette offre est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e) ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants de moins de 25 ans ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement l'un à l'autre.

SOLUTION 16/17, FUTEO 18-25 ANS ET SATELLIS JEUNE 16-17

Cotisation à l'offre groupée de services ..... **1,00 €/mois soit 12 €/an**

FORFAIT LIAISON

- Une carte Nomade + relevés mensuels ..... **20,30 €/an**
- Une carte Nomade + relevés trimestriels ..... **14,10 €/an**

SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL Jeunes (< 26 ans) -50 %

Cotisation mensuelle avec fourniture d'une carte au choix	SATELLIS INTEGRAL	SATELLIS ESSENTIEL +	SATELLIS ESSENTIEL
Visa Infinite	38,40 €/mois	-	-
Visa Premier ou Visa Premier Izicarte[1] à débit immédiat ou débit différé	21,30 €/mois	-	-
CB VIsa Classic ou CB VIsa Classic Izicarte[1] à débit immédiat ou débit différé	-	12,20 €/mois	11,30 €/mois
CB VIsa Classic à contrôle de solde quasi systématique	-	12,20 €/mois	11,30 €/mois

(1) Izicarte est un produit de BPCE Financement, Société Anonyme au capital de 73 801 950 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°439 869 587 et ayant son siège social au 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 PARIS CEDEX 13. Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

- Commission d'intervention.....**8,00 €/opération dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois**

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (pages 20 et 21). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 06).

- Pour les détenteurs de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) :
  - Par opération.....**4,00 €**
  - Dans la limite d'un plafond mensuel de.....**16,50 € inclus dans le plafonnement spécifique aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte**
- Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base :
  - Par opération.....**4,00 €**
  - Dans la limite d'un plafond mensuel de.....**20,00 €**

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur[1].....**10 % du montant dû au Trésor Public Maximum 100 €/acte**
- Frais par saisie-attribution/Frais par saisie-conservatoire.....**126,00 €/acte**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé.....**10,00 €/opération** (envoi simple)
- Frais de lettre(s) de relance pour compte débiteur non autorisé.....**11,50 €/opération**
- Frais de paiement direct des pensions alimentaires.....**80,00 €/opération**

À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressé au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :
- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 12 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

(1) Ces frais ne sont pas soumis à la TVA.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision[1] (maximum 1 par jour) ..... **10,00 €/lettre**

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
  - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € ..... **22,00 €/rejet[2]**
  - Chèque supérieur à 50,00 € ..... **42,00 €/rejet[2]**

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €

Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques (mise en interdiction bancaire par un autre établissement) ..... **29,80 €/opération**
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire ..... **20,00 €/opération**

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision ..... **Gratuit**

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[3]
  - Prélèvement inférieur ou égal à 20,00 € ..... **Montant de l'opération**
  - Prélèvement supérieur à 20,00 € ..... **12,00 €/rejet[4]**

Frais dans la limite d'un plafond mensuel de 10 opérations

- Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, TIP SEPA et télérèglement pour les clients détenteurs de l'OCF :
  - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € ..... **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**
  - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € ..... **6,00 €/rejet[4]**

Frais dans la limite d'un plafond 16,50 €/mois[3]

Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.
(3) Frais inclus dans le plafonnement spécifique lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.
(4) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision.....**Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision .....**Gratuit**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif.....**Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire.....**37,40 €/opération**

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs ..... **4,00 €/trimestre soit 16,00 €/an**

À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT[1][2]

- Autorisation de découvert permanente
  - Intérêts débiteurs au taux de..... **Personnalisé**
  - Frais de mise en place et de gestion annuels[3] Jeunes (< 26 ans) **- 50 %** ..... **15,00 €/an**

Pour une utilisation du découvert de 800 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 18,58 %, le TAEG[4] ressort à 20,46 % et les intérêts débiteurs sont de 12,22 €. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle (découvert inférieur à 3 mois) :
  - Intérêts débiteurs au taux de.... ..... **Personnalisé**
  - Frais de gestion[3]
    - Découvert inférieur ou égal à 2 000 €..... **Gratuit**
    - Découvert supérieur à 2 000 € ..... **15,00 €**

Pour une utilisation du découvert de 2500 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 13,65 %, le TAEG[4] ressort à 16,05 % et les intérêts débiteurs sont de 28,05 €. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT[1]

- Découvert non autorisé[2]
  - Intérêts débiteurs au taux de..... **Seuil de l'usure**

Pour une utilisation du découvert de 300 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 22,71 %, le TAEG[4] ressort à 22,71 % et les intérêts débiteurs sont de 5,60 €. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Autres services

- Service franchise d'agios (service permettant de bénéficier d'une exonération des agios à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)..... **1,65 €/mois soit 19,80 €/an**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.
(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs, le compte devant redevenir créditeur entre deux périodes.
(3) Hors offres groupées de services.
(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

- Exonération des intérêts débiteurs (service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)
  - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 € ..... **3,50 €/mois**
  - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 € ..... **6,60 €/mois**

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION[1]

CRÉDIT RENOUVELABLE

- Izicarte[2]

Le crédit renouvelable Izicarte[2] est un produit de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires.

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur ..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) ..... **1 %/prêt**
  - Minimum ..... **70,00 €**
  - Maximum ..... **500,00 €**
- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour
  - Frais de dossier ..... **Nous consulter**
- Frais de modifications d'échéances (sous réserve de clause au contrat) :
  - Report d'échéance ..... **4% du montant reporté dans la limite de 2 reports maximum /an**
  - Modification de date d'échéance pour les prêts à la consommation ..... **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Caution locative
  - Frais d'acte ..... **1 % maximum du montant de la caution Minimum 70,00 €**
  - Commission annuelle du risque par an ..... **2 % maximum du montant de la caution**
- Location avec Option d'Achat[3] ..... **Nous consulter**

> CRÉDITS IMMOBILIERS[4]

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur ..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) ..... **1 %**
  - Pour les dossiers ≤ 300 000 €
    Minimum ..... **750,00 €**
- Renégociation de prêt immobilier (réaménagement)
  - Sur capital restant dû ..... **2 %**
  - Minimum ..... **2000,00 €**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.
(2) Izicarte est un produit de BPCE Financement, Société anonyme au capital de 73 801 950 € - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatricule a l'ORIAS sous le N° 07 022 393. Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(3) Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr. Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

- Frais d'avenant (hors substitution/résiliation assurance emprunteur) ..... **300,00 €**
- Frais de dossier (modification sans établissement avenant)
  - Report d'échéance (gamme PRIMO hors PC et PAS) ..... **100,00 €**
  - Passage à taux fixe pour un taux révisable ..... **135,00 €**
  - Changement de compte de prélèvement en externe ..... **150,00 €/ligne de prêt**
  - Autre(s) demande(s) ..... **Nous consulter**
- Prêt à l'Accession Sociale (PAS)
  - Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1%**
  - Minimum ..... **250,00 €**
  - Maximum ..... **500,00 €**
- Prêt à taux zéro, ECOPTZ, Prêt Épargne Logement
  - Frais de dossier ..... **Gratuit**
- Prêt Viager Hypothécaire[1]

  Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.

> GARANTIES[2]

FRAIS DE GARANTIES

- Frais de prise de garantie
  - Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions – CEGC (SACCEF) ..... **Nous consulter**
  - Nantissement de compte ou de créance interne ..... **150,00 €/acte**
  - Nantissement de compte ou de créance externe ..... **350,00 €/acte**
  - Nantissement de part de société ..... **350,00 €/acte**
- Frais de levée de garantie
  - Mainlevée hypothécaire ..... **150,00 €/acte**
  - Mainlevée autres garanties ..... **Nous consulter**

> AUTRES OPÉRATIONS

- Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif
  - Pour les offres souscrites avant le 01/07/2016 ..... **25,00 €**
  - Pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016 ..... **Gratuit**
- Réédition de tableau d'amortissement en agence (hors demande de remboursement anticipé) ..... **30,60 €/opération**
- Duplicata de contrat de prêt et de contrat d'assurance ..... **30,60 €/opération**
- Annulation par le client d'un dossier signé (annulation au-delà du délai de réflexion) :
  - Sur capital emprunté ..... **0,75 %**
  - Maximum ..... **150,00 €**

> CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE

- Caution de loyer
  - Frais d'acte ..... **1 % du montant de la caution**
    Minimum 70,00 €
- Pour toutes les cautions émises par la banque :
  - Commission annuelle du risque par an ..... **2 % du montant de la caution**
- Caution fiscale
  - Frais d'acte ..... **1 % du montant de la caution**
    Minimum 60,00 €

> ASSURANCE

- **Assurance Emprunteur**[3] ..... **Nous consulter**

  Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit[4].

(1) Accessible à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur
(2) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.
(3) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.
(4) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

ÉPARGNE BANCAIRE

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE COMPTE ET DE GESTION

- Ouverture/Clôture d'un compte d'épargne.....**Gratuit**
- Virement pour clôture du Livret A, Livret B, LDDS, Livret Jeune, Livret Grand Prix, Livret Grand Format, Livret 10/12, Livret Transition Territoire.....**4,80 €/opération**

TRANSFERTS

- Transfert vers une autre banque d'un Livret d'Epargne Populaire ou d'un Plan d'Epargne Populaire .....**Gratuit**
- Transfert vers une autre banque d'un Compte Epargne Logement ou d'un Plan d'Epargne Logement .....**90,00 €/produit**

Le Livret A et le Livret Développement Durable et Solidaire (LDDS) ne sont plus transférables depuis le 1er janvier 2012.

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

- Envoi mensuel .....**15,60 €/an**
- Envoi trimestriel .....**7,80 €/an**
- Envoi semestriel.....**Gratuit**
- Envoi annuel.....**Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Eparfix, Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique .....**Gratuit**

PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Epargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE COMPTE ET DE GESTION

- Ouverture/Clôture d'un Compte-Titres Ordinaires (CTO), PEA ou PEA PME..... **Gratuit**

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

- Frais de participation de tenue de Compte Titres applicables aux comptes présentant un solde à zéro au 31/12/2025 ..... **24,00 €/compte**
- Droits de garde Compte Titres / Frais de tenue de compte : <29 ans **Gratuit**
  - Portefeuille composé uniquement de valeurs réseau Caisse d'Epargne : forfait annuel ..... **26,00 €**
  - Portefeuille mixte ou valeurs hors réseau (les frais sont calculés uniquement sur les valeurs hors réseau)
    - Frais par ligne ..... **5,00 €**
    - Commission proportionnelle sur encours du portefeuille ..... **0,25 %** (valeurs au 31/12/2025)
      - Minimum perception ..... **39,00 €**
      - Maximum perception ..... **290,00 €**

Droits de Garde /Frais de tenue de compte

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Frais de transaction

- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Par Internet	En agence par Téléphone[1] Direct Ecureuil Téléconseiller
Ordre exécuté		
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50%	1,50%
Commission fixe par transaction	Gratuit	Gratuit
Minimum de perception	8,00 €	17,50 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères ..... **Nous consulter**

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)[2]

Souscriptions

- Souscription OPC réseau Caisse d'Epargne ..... **Nous consulter**
- Souscription OPC autres établissements ..... **30,00 € + frais d'émetteur**

Cessions ou rachats

- Rachat OPC réseau Caisse d'Epargne hors fonds à formule ..... **Gratuit**
- Rachat avant échéance de fonds à formule ..... **Nous consulter**
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse ..... **Nous consulter**

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

(1) Uniquement pour les clients identifiés au préalable.
(2) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PEA PME)

- Frais de participation de tenue de PEA applicables aux comptes présentant un solde à zéro au 31/12/2025 ..... **24,00 €/compte**
- Droits de garde PEA :

<29 ans **Gratuit**	DROITS DE GARDE		
Les montants sont indiqués en € TTC	**Valeurs Groupe**	**Valeurs Hors Groupe**	**Portefeuille mixte**
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne	**0,25 %**	**0,25 %**	**0,25 %**
Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	**5,00 €**	**5,00 €**	**5,00 €**
Plafond de perception (le plafond de perception s'applique sur la totalité des commissions (proportionnelle + fixe par ligne)	**Dans la limite de 26,00 €/an**	**Dans la limite de 290,00 €/an**	**Dans la limite de 316,00 €/an**

À SAVOIR

Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Frais de transaction (achat ou vente)	**Par Internet**	**Par téléphone[1] ou en agence**
Actions	**0,5 % du montant de la transaction**	**1,2 % du montant de la transaction**
Organisme de Placement Collectif (OPC)[2] Réseau Caisse d'Epargne	**Nous consulter**	
Organisme de Placement Collectif (OPC) Autres établissements[2]	**0,5% du montant de la transaction avec un maximum de perception de 30,00 €**	**1,2% du montant de la transaction avec un maximum de perception de 30,00 €**
Ordres annulés	**Gratuit**	**Gratuit**
Ordres non exécutés	**Gratuit**	**Gratuit**

- Opérations sur valeurs étrangères..... **Nous consulter**

AUTRES OPÉRATIONS

- Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique ..... **Gratuit**
- Titres non cotés PEA
  - Frais de transaction ..... **1,20% du montant de la transaction avec un maximum de 150,00 €**
  - Frais par acte gestion de dossier (opérations sur titre, détachement dividendes, etc.) ..... **75,00 €/opération**

(1) Uniquement pour les clients identifiés au préalable.
(2) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion.

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE, AUX CONTRATS DE CAPITALISATION, AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT[1]

Frais max sur versement	**1 %**
Frais de gestion sur encours	**0,70 %/an**
Frais sur arbitrage	**0 %**

AUTRES SERVICES

- Bourse Esprit Écureuil

Forfait Trois services :

- Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices ..... **12,00 €/an**

Services à l'unité :

- Service Abonnement ..... **Gratuit**
- Service « Assurance Moins-Values »[2] ..... **7,00 €/an**
- Service « Prise de bénéfices » ..... **10,00 €/an**

- Direct Ecureuil Service Bourse ..... **Gratuit**
- Historique par compte et par période ..... **21,70 €**
- Attestation de position de compte (par compte et par date) ..... **38,00 €**

> TRANSFERTS

- Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque ..... **Dans la limite d'un plafond de 110,00 €**
  - Titres cotés ..... **15,00 €/ligne**
  - Titres non cotés ..... **50,00 €/ligne**
- Transfert partiel ou total du Compte-titres Ordinaire vers une autre banque ..... **156,00 €/opération**
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**

> GESTION SOUS MANDAT

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS

Conditions applicables aux mandats et avenants signés à compter du 16 mars 2026

Commissions de gestion annuelle «tout compris»*	Taux unique 1,20 % TTC
Incluant la Commission forfaitaire de gestion de VEGA IS	Dont 1,10 % TTC Dont 70 % rétrocédés à la Caisse d'Epargne en sa qualité de distributeur du mandat
Incluant une Commission forfaitaire de tenue de compte (conservation des actifs et traitement des opérations)	Dont 0,10 % TTC

*Commission prélevée semestriellement, basée sur la moyenne des valorisations fin de mois du portefeuille. Seuls les impôts/taxes et timbres de bourse sont directement prélevés par le teneur de compte en supplément de la commission de gestion annuelle.

En cas de résiliation du mandat les conditions tarifaires standard applicables au compte titres/PEA seront rétablies.

(1) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

Conditions applicables aux mandats signés avant le 16 mars 2026

Droit d'entrée et de sortie	**Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.**
Commissions de mouvement	**Votre Caisse d'Épargne perçoit des commissions de mouvement.**
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	**80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Épargne en tant que distributeur du mandat.**
Droits de garde	**Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits de garde .**

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement :
Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Épargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

PARTS SOCIALES

À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Épargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Épargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention..... **Gratuit**

À SAVOIR

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback, (remise après achat) et remises immédiates).

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Les offres d'assurance détaillées ci-après sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Caisse d'Epargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. L'immatriculation Caisse d'Epargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **Garanties Santé**[1] ..... **Nous consulter**
  Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.
- **Garanties des Accidents de la Vie**[1] ..... **Nous consulter**
  Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- **SECUR' Obsèques**[2] ..... **Nous consulter**
- **SECUR' Famille 2**[3] ..... **Nous consulter**
  Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- **SECUR'Urgence**[4] ..... **Nous consulter**
  Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h (sous conditions), et ce, à la personne de votre choix.
- **Assistance Vie**[5] ..... **Nous consulter**
  Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.
- **Start'Expat**[6] ..... **Nous consulter**
  Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile.

> ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto**[1] ..... **Nous consulter**
- **Assurance 2 Roues**[1] ..... **Nous consulter**
- **Assurance Habitation**[1] ..... **Nous consulter**
- **Télésurveillance**[7] ..... **Nous consulter**
- **SECUR'Média**[1]
  Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.
  Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

(1) Contrats de BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.
(2) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.
(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(4) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(5) Ecureuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances, 108 Bureaux de la Colline - 92213 SAINTCLOUD Cedex.
(6) Association de Services des Français de l'Étranger a confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.
(7) Prestation assurée par Verisure.

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- **Assurance Protection Juridique**[1] ..... **Nous consulter**

  Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- **Assurance sur Épargne**[1] ..... **27,00 €/an***

  Pour toute souscription depuis le 22/11/2010

  ** Dont 3,00€ de frais de gestion*

  En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- **Assurance sur Compte**[2]

  Une assurance[3] permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, vos papiers officiels et vos clés :

  - Formule individuelle ..... **36,00 €/an**
  - Formule Famille ..... **57,60 €/an**

Pour en savoir plus :

https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/

(1) Contrats de BPCE Assurances IARD. Entreprise régie pas le Code des assurances.
(2) Assurance sur Compte est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances
(3) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur

> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Satellis Protection[1] ..... **10,98 €/an**
- Satellis Juri-Protection[1]
  - Compte personnel ..... **19,88 €/an**
  - Compte joint ..... **32,07 €/an**
- Assurance Mobile[1] ..... **32,59 €/an**
- Assurance Mobile[1] avec mensualisation de la prime ..... **35,60 €/mois**
- Protection juridique[1] offre souscrite avant le 24/03/2014 ..... **77,28 €/an**
- Protection juridique[1] offre souscrite avant le 21/11/2021 ..... **88,85 €/an**
- Protection juridique[1] offre souscrite avant le 31/12/2022 ..... **89,99 €/an**
- Assurance sur Épargne[1] offre souscrite avant le 22/11/2010 ..... **24,00 €/an**
- Double relais[1] ..... **18,29 €/an**
- Assurance Moyens de Paiement[1] ..... **18,30 €/an**
  Contrat destiné à vous indemniser en cas d'utilisation frauduleuse de votre carte de paiement et/ou de vos formules de chèques vierges perdues ou volées (arrêt de commercialisation le 01/06/2022).
- Service Opposition[1] ..... **22,00 €/an**
  Accompagnement dans les démarches de mise en opposition de la carte et démarche en cas de perte de papiers officiels (arrêt de commercialisation le 01/06/2022).
- Satellis Assurance[1] ..... **15,70 €/an**
  Accompagnement en cas de vol des espèces pour les frais de remboursement des papiers d'identité, carte bancaire, serrure et frais d'opposition (arrêt de commercialisation le 01/06/2022).
- Prévoyance du Locataire ..... **Nous consulter**
  Contrat qui vous permet d'assurer le paiement de votre loyer un certain temps en cas de perte d'emploi ou d'incapacité de travail selon une durée définie contractuellement.
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique ..... **13,20 €/an**
  et des cartes VISA[1]
  Contrat qui vous protège contre l'utilisation frauduleuse de votre carte de paiement en cas de perte ou de vol.
- Télésurveillance IMA Protect[2] ..... **Nous consulter**

(1) Contrats de BPCE Assurances IARD. Entreprise régie pas le Code des assurances.
(2) Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance), Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06- 14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31. Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

SCI PATRIMONIALE ET SCI DE PARTICULIERS

SCI

Une Société Civile Immobilière est une société civile, qui a un objet immobilier.
Une SCI de constitution de patrimoine privé comprenant des associés particuliers détenant plus de 50% du capital social de la SCI relève d'une "SCI de PARTICULIERS". Une SCI de constitution de patrimoine privé comprenant des associés professionnels détenant plus de 50% du capital social de la SCI qui n'hébergent pas leur activité professionnelle dans les locaux de la SCI relève d'une "SCI PATRIMONIALE".

- Tenue de compte :
  - Par an ..... **43,20 €**
  - Par trimestre ..... **10,80 €**
- Commission de mouvement ..... **jusqu'à 0,25 % avec un minimum de 30,00 €/trimestre**
- Commission du plus fort découvert ..... **0,10 %/an et par crédit (calcul mensuel, prélevée par trimestre)**
- Commission dépassement ..... **3 %**
- Attestation de situation de compte(s) et/ou produit(s) et toute autre recherche ..... **se référer aux rubriques correspondantes de la brochure tarifaire**

FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé ..... **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs[1] est inférieur à 5965 € ..... **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple[2] ..... **Gratuit**

Frais applicables	Tarifs
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5965 € et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	**1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €**
Cas d'une succession complexe[3]	**1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €**

(1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints
(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5965 € et en l'absence de facteur de complexité manifeste.
(3) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens du 1° de l'article 734 du code civil ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

- Paiement de factures à la demande des ayants droits (hors Pompes Funèbres) ..... **Gratuit**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres..... **Gratuit**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant ..... **Gratuit**

À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :
- enregistrement du décès et gestion du dossier ;
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt ;
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès ;
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...) ;
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

AUTRES PRESTATIONS NON DISPONIBLES EN AGENCE

- Demande d'historique(s)..... **Sur devis**
- Attestation de situation de compte(s) et produit(s) détenu(s) et/ou intérêts acquis .... **41,70 €/unité**
- Valorisation et/ou position des comptes à une date donnée ..... **Sur devis**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche de document(s) (dont photocopies de chèques)..... **19,60 €/unité**
- Frais de recherche de document(s)
  - Attestations diverses et de virement (avis de sort) ..... **16,20 €/unité**
  - Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) ..... **35,70 €/an**
- Frais de recherche sur virement..... **15,60 €/virement**

OPÉRATIONS INTERNATIONALES[1]

OPTION INTERNATIONALE[2]

	Formule 1 : Voyage Jeunes (< 26 ans) Gratuit 11/28 ans Gratuit *		Formule 2 : Séjour Jeunes (< 26 ans) Gratuit 11/28 ans Gratuit *		Formule 3 : Séjour + Jeunes (< 26 ans) -50%	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités[3]	3/mois[4]	Illimités[3]	4/mois[4]	Illimités[3]	Illimités[3][4]
Paiements par carte	Illimités[3]	10/mois	Illimités[3]	Illimités[3]	Illimités[3]	Illimités[3]
Virements	Illimités[5]	-	Illimités[5]	1/mois[6]	Illimités[5]	1/mois[6]
Tarification	4,30 €/mois		17,20 €/mois		19,40 €/mois	
Engagement	1 mois[7]		2 mois[7]		2 mois[7]	

* Sous réserve de détention d'une formule Initial ou Confort.

CHANGE MANUEL

ACHAT / VENTE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVISES)[8]

- Opération réservée à la clientèle de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes
  - Vente de billets étrangers ..... **Cours affiché**
  - Achat de billets étrangers ..... **Cours affiché**

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE

À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES

	Retraits d'espèces à un DAB[9] d'une autre banque	Retraits d'espèces aux guichets agence d'autres banques
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %
Commission fixe	3,25 €	6,25 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 46).
(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(3) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.
(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(5) Virements SEPA gratuits et illimités depuis votre espace personnel de Banque à Distance.
(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(7) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour 3 - Séjour +. L'engagement est valable sur un mois civil.
(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.
(9) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

PAIEMENTS PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISES

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
  - Commission proportionnelle ..... **2,90 %/opération**
  - Commission fixe ..... **1,00 €/opération**

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

(sous réserve de commercialisation)

En devises

- Taux de commission de service ..... **0,10 %**
  - Minimum de perception ..... **35,00 €**
  - Maximum de perception ..... **80,00 €**
- Taux de commission de change (devises seules, en sus) : ..... **0,05 %**
  du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur
  - Minimum de perception ..... **17,00 €**
  - Maximum de perception ..... **80,00 €**
- Impayé sur l'étranger (forfait) ..... **41,00 €**
- Frais supplémentaires éventuels facturés par les correspondants étrangers ..... **Frais au réel**

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION ET RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

- Commission proportionnelle au montant de la transaction ..... **0,10 %**
  - Minimum de perception ..... **17,00 €**
  - Maximum de perception ..... **80,00 €**
- Commission pour virement émis tout frais au donneur d'ordre (forfait en sus) ..... **20,00 €**
- Taux de commission de change (devises seules, en sus) ..... **0,05 %**
  - Minimum de perception ..... **17,00 €**
  - Maximum de perception ..... **80,00 €**

À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.
Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans) ..... **13,80 €/an**

TARIFICATION
ET AVANTAGES JEUNES

TARIFICATION SPÉCIFIQUE ET AVANTAGES TARIFAIRES DÉDIÉS AUX JEUNES SELON L'AGE

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

> FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Jeunes de 18 à 25 ans inclus

- Tenue de compte de dépôt (hors forfaits)..... **5,00 €/trimestre soit 20,00 €/an**
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
  - Formule Individuelle ..... **1,09 €/mois soit 13,08 €/an**
  - Formule Famille ..... **2,08 €/mois soit 24,96 €/an**

> OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DÉTAIL DE L'INTÉGRALITÉ DES SERVICES INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL, CONFORT ET OPTIMAL EN PAGES 16, 17 ET 18)

Jeunes sociétaires de 11 à 28 ans inclus

	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[1]	CB Visa Classic[2] ou CB Visa Classic IZICARTE[3] Débit immédiat ou Débit différé	Visa Premier[2] ou Visa Premier IZICARTE[3] Débit immédiat ou Débit différé	Visa Platinum[2] ou Visa Platinum IZICARTE[3] Débit Différé	Visa Infinite[2] Débit différé
Formule Initial	Gratuit		-	-	-
Formule Confort	3,00 €/mois				
Formule Optimal	6,00 €/mois				

Jeunes de 11 à 17 ans inclus

	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[1]/systématique[1]
Formule Initial	Gratuit
Formule Confort	5,10 €/mois
Formule Optimal	11,25 €/mois

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs de 11 ans.
(2) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.
(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

Jeunes de 18 à 28 ans inclus

	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[1]	CB Visa Classic[2] ou CB Visa Classic IZICARTE[3] Débit immédiat ou Débit différé	Visa Premier[2] ou Visa Premier IZICARTE[3] Débit immédiat ou Débit différé	Visa Platinum[2] ou Visa Platinum IZICARTE[3] Débit Différé	Visa Infinite[2] Débit différé
Formule Initial	Gratuit	Gratuit			
Formule Confort	5,10 €/mois	5,10 €/mois	7,95 €/mois		
Formule Optimal	11,25 €/mois	11,25 €/mois	11,25 €/mois	14,15 €/mois	19,45 €/mois

FORMULE FAMILLE

Dans une Formule Famille, le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 11 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien[4].

> MOYENS DE PAIEMENT

MONEY WALKIE[5]

- Porte-monnaie électronique sans contact
- Tarif préférentiel pour les clients et les sociétaires Caisse d'Epargne..... **Nous consulter**

> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERTS

AUTORISATION DE DÉCOUVERT[6][7]

- Frais de mise en place et de gestion annuels (hors offre groupée de services) - 18/25 ans..... **7,50 €/an**

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION[8]

PRÊT PERSONNEL

- Crédit étudiants, apprentis, jeunes actifs, Crédit Permis à 1,00 € par jour
  - Frais de dossier..... **Nous consulter**

> EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT[9]

Frais max sur versement	1 %
Frais de gestion sur encours	0,70 %/an
Frais sur arbitrage	0 %

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs de 11 ans.
(2) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.
(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(4) Les services chéquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.
(5) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIIP, société par actions simplifiée au capital de 29 600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 5 avenue du Général de Gaulle – 94160 Saint Mandé, et agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France – 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur HYPERLINK «http://www.regafi.fr»www.regafi.fr).
(6) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.
(7) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(8) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.
(9) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

> PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA)

- Droits de garde PEA pour les 18-28 ans ..... **Gratuit**

> OPTION INTERNATIONALE[1]

	Formule 1 : Voyage 11/28 ans Gratuit * 12/25 ans -50 %		Formule 2 : Séjour 11/28 ans Gratuit ** 12/25 ans -50 %		Formule 3 : Séjour+ 12/25 ans -50 %	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités[2]	3/mois[3]	Illimités[2]	4/mois[3]	Illimités[2]	Illimités[2][3]
Paiements par carte	Illimités[2]	10/mois	Illimités[2]	Illimités[2]	Illimités[2]	Illimités[2]
Virements	Illimités[4]	-	Illimités[4]	1/mois[5]	Illimités[4]	1/mois[5]
Tarification	4,30 €/mois		17,20 €/mois		19,40 €/mois	
Engagement	1 mois[6]		2 mois[6]		2 mois[6]	

*Sous réserve de détention d'une formule Initial ou Confort
**Sous réserve de détention d'une formule Confort

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

(1) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa et pour les opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(2) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.
(3) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(4) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.
(5) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(6) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 Séjour et 3 Séjour +.

INFORMATIONS **UTILES**

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45 Service gratuit + prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 Service gratuit + prix appel

Pour toute perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Epargne. **En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier**, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52 Service gratuit + prix appel

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Epargne.

NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

BPCE ASSURANCES IARD

Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 88 avenue de France – 75641 PARIS CEDEX 13.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 €
Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 - www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré.
Entreprise régie par le code des assurances, ayant son siège social au 4 promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux enregistrée sous le N° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € – RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1 085 736 euros - Siège social : 1 place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. ».

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris – CS 40 000 – 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 197 856 880 euros. RCS Paris - n° 493 455 042. Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :
Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Zone EURO : composée des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

> DÉFINITIONS PLACEMENTS FINANCIERS

Compte-Titres Ordinaire (CTO) : compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav…) sans limite de montant.

Plan Epargne en Actions (PEA) : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav…) investis à 75% au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME ETI : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exchange Traded Funds (ETF) : Fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être cotés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe

Organismes de Placement Collectif (OPC)[1] : Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréée).

Produits Structurés : Placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50% de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Titres non cotés : Les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion : contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav…), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

RÉSOUDRE UN LITIGE

VOTRE CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence/e-agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes Service Relations Clients Autorisation 83348 86029 Poitiers Cedex	www.caisse-epargne.fr[1] (région Aquitaine Poitou-Charentes) rubrique «Contacts» - «Réclamations»

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : reclamation-et-mediation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Relations Clients ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

(1) Coût selon fournisseur d'accès internet.

- **Le médiateur** de la consommation[1] de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.lemediateur.fbf.fr[2]	Monsieur le Médiateur de la consommation CS 151 75422 Paris Cedex 09

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org/fr/le-mediateur, rubrique « Saisir le médiateur »	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org[2]	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : https://ec.europa.eu/consumers/odr/[2]

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso(1).
(2) Coût selon fournisseur d'accès internet.

BANQUE & ASSURANCES

Télécharger votre application caisse d'Epargne depuis votre Store ou scannez le QR code correspondant à votre mobile.

Disponible sur App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

DÉCOUVREZ SUR AppGallery

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils, prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :
www.caisse-epargne.fr

CAISSE D'EPARGNE
Aquitaine Poitou-Charentes

BROCHURE

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital social de 1 074 625 500 euros - Siège social : 1, parvis Corto Maltese - CS 31271 - 33076 Bordeaux cedex – RCS Bordeaux n°353 821 028 – Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 055 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 3301 2018 000 035 592 délivrée par la CCI Bordeaux-Gironde, garantie par la CEGC 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042). Crédits photos : AdobeStock. EdEp.2510.00876.